

INSPECTION
PEDAGOGIQUE
REGIONALE
EDUCATION
PHYSIQUE
ET SPORTIVE

Tel 03 20 15 67 32
Fax 03 20 15 67 30

Ce.Ipreps@ac-lille.fr

Lille, le 28 septembre 2001

Les Inspecteurs d'Académie
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux
En Education Physique et Sportive
J.M. Schmidt – R. Dhellemmes –
D. Maillard – T. Tribalat

A

Mesdames et Messieurs les Enseignants en Education
Physique et Sportive

S/c de Mesdames et Messieurs les Chefs
d'Etablissement

Lettre de rentrée 2001 2002.
IA IPR EPS LILLE

En cette rentrée de l'année scolaire 2001-2002, nous nous adressons aux enseignants d'éducation physique et sportive comme nous le faisons depuis 1994. L'arrivée de nouveaux inspecteurs conforte deux modes de communication

- 1. Les lettres de L'inspection (lettres de rentrée, semestrielles, trimestrielles)*
- 1. l'usage plus interactif du site internet de l'EPS dans le Nord Pas de Calais.*

Cette lettre de rentrée abordera les points suivants :

- I informations initiales*
- II l'EPS : sa dynamique propre, sa relation aux réformes plus globales.*
- III Eléments d'actualité concernant le fonctionnement de l'EPS.*
- IV la formation.*
- V Et pour conclure.*

I Informations initiales.

Les changements dans le service EPS.

▪ ***Les changements dans le service.***

M B. GENCE a fait valoir ses droits à la retraite. M J.M. SCHMIDT le suivra en milieu d'année. Deux IA IPR ont intégré notre Académie : Messieurs Dominique MAILLARD et Thierry TRIBALAT. Les secteurs d'intervention géographique et thématique .sont présentés en annexe.

l'état d'élaboration des textes concernant les programmes et l'évaluation.

Des programmes à appliquer

Le programme de première est maintenant connu. Sa mise en œuvre est exigible en lycée cette année. Le programme de la classe de terminale devra suivre à la rentrée prochaine en appui sur les nouveaux textes sur l'évaluation soumis aux enseignants au mois de mars.

▪ ***Le contexte éducatif régional :***

Un livret académique pour l'EPS

La politique éducative régionale est présentée dans un document de Monsieur le Recteur FORTIER (réussir l'avenir des jeunes du Nord Pas de Calais). Nous avons élaboré un document d'accompagnement de ce projet général pour l'EPS. Il sera disponible pour chaque collègue EPS dans son établissement.

▪ ***Appel à l'engagement :***

Des missions au service de l'EPS académique

Face à un renouvellement sans précédent du corps enseignant dans la décennie à venir, nous encourageons chacun, après stabilisation dans ses fonctions d'enseignant et appréciation de ses capacités professionnelles, à s'engager dans des missions correspondant à ses compétences (FPC, UNSS tutorat). Vous pourrez vous faire connaître auprès des formateurs académiques IUFM, ou du service IPR EPS pour des conseils et des informations relatives aux missions qui pourraient vous être confiées. Au delà des obligations de service, ces investissements « font vivre » l'EPS .

▪ ***Les résultats aux examens et concours :***

Capeps interne : 4...CAPEPS réservé : 7...Capeps externe : 58...-
Agrégation externe : 2...- Agrégation interne : 4... Examen professionnel : 5

II. L'EPS : sa dynamique propre , sa relation au réformes du système éducatif

Une intervention du ministre J.Lang sur l'EPS à connaître

Il est de plus en plus visible que les évolutions des disciplines s'articulent à des orientations éducatives plus générales telles qu'elles apparaissent dans les réformes récentes des collèges et des lycées. C'est bien entendu le cas pour l'EPS , laquelle outre ses nouveaux programmes, doit intégrer le contexte éducatif qui l'accueille.

Les attentes institutionnelles relatives à notre discipline sont exprimées de façon détaillée dans l'intervention du ministre J. LANG du 7 juin 01. De nombreuses propositions concrètes y sont précisées pour le collège, le lycée et l'université. On trouvera ces informations détaillées sur le site Internet EPS. Pour notre part, nous les avons incorporées dans les recommandations suivantes concernant les divers niveaux scolaires

Nos propositions sont organisées en trois rubriques : informations, attentes et conseils, recommandations relatives aux mises en œuvre dont les effets seront appréciées au cours de nos visites.

II. 1. Pour le collège

Informations

Les orientations disciplinaires actuelles sont maintenues. Les prochains changements viendront du cahier d'exigences et du brevet d'études fondamentales, annoncés dans la circulaire de rentrée générale 2001.

Parmi l'ensemble des innovations en cours, nous retiendrons plus particulièrement

*La liaison cm2 sixième
à renforcer*

- le renforcement de la liaison école-collège sur la base de rencontres sportives certes mais aussi sur une connaissance réciproque des différents projets et une réflexion quant à leurs possibles articulations. Nous encourageons le professeur coordonnateur à prendre contact avec le Conseiller Pédagogique de la Circonscription.

*La maîtrise de la langue
concerne aussi l'EPS*

- Pour l'EPS, la maîtrise de la langue passe par l'utilisation d'un vocabulaire précis dans les interactions avec les élèves. Au delà des exigences de forme langagière, traitée par d'autres disciplines, l'activité corporelle, l'apprentissage moteur supposent de la part de l'enseignant EPS, la mobilisation d'une terminologie différenciée que les élèves s'approprient progressivement, sans qu'il soit besoin d'y consacrer un temps important d'enseignement.

- . Pour apporter une réponse plus efficace aux élèves de sixième en difficulté, les professeurs d'EPS peuvent demander à participer **aux actions de remise à niveau sixième et d'aide individualisée.**

*Les itinéraires de
découverte et l'EPS.*

- les « *itinéraires de découverte* ». qui dès la prochaine rentrée succéderont aux « travaux croisés » dans lesquels s'étaient engagées nombre d'équipes EPS. Il vous est conseillé de repérer les thèmes communs que vous pourriez traiter en termes de contenus croisés, avec vos collègues d'autres disciplines dans les domaines « **nature et corps humain, création et technique** ».

tout enseignant peut concevoir un projet artistique et culturel. Les enseignants d'EPS peuvent s'inscrire dans ces nouvelles modalités

Nos attentes et conseils.

Après 5 années de mise en œuvre des programmes « collège », soutenues par les journées « CEP », nous vous encourageons à poursuivre un travail déjà bien engagé qui devrait se traduire par

- Une recherche d'équilibre et d'articulation entre les pratiques correspondant aux huit groupes d'activités
- Pour chaque APSA retenue, un choix concerté des formes de pratiques qui doit clairement faire apparaître le parcours de formation des collégiens et collégiennes sur les quatre années passées dans leur établissement
- Une explicitation toujours plus affirmée des contenus d'enseignement,
- Des outils communs d'évaluation certificative pour le D.N.B

Nous invitons les équipes pédagogiques à se référer aux documents d'accompagnement « collège » et aux actions de la FPC pour formaliser leur projet pédagogique

Recommandations

*Favoriser l'intégration
des élèves de SEGPA*

- l'intégration des élèves de SEGPA au sein du collège. Nous rappelons l'extrême attention portée par l'Inspection Pédagogique Régionale à la participation active des équipes pédagogiques EPS à ce projet

II. 2.L'EPS et les lycées

**Pour le lycée
professionnel**

*Une valorisation des
filiales du lycée de tous
les métiers*

Informations L'évolution du lycée professionnel « intégré » va dans le sens de la poursuite de la réduction des inégalités dans l'offre de formation aux lycéens, dans la recherche d'ouverture culturelle, de partenariats pouvant conduire à la valorisation des filières professionnelles. C'est ainsi qu'est évoquée l'expression « lycée des métiers » pour rompre avec des représentations négatives attachées antérieurement à cette orientation.

Nos attentes et conseils

Parmi l'ensemble des innovations en cours (programmes, horaires, démarches éducatives) nous retiendrons en faveur de l'EPS :

- Les ateliers d'éducation physique et sportive qui dans notre académie viennent conforter les horaires de plein air affectés antérieurement dans une cinquantaine d'établissements de la région. La demande doit s'appuyer sur un projet en EPS.
- Les classes à projet artistique et culturel, support nouveau pour une éducation artistique et culturelle de qualité
- La globalisation horaire sur les cursus CAP ou BEP]

recommandations

*Ouvrir le champ des
APSA et des horaires de
pratique*

Les possibilités pour l'EPS d'ouvrir le champ des APSA support de l'enseignement et d'élargir les horaires de pratique, sont à rechercher en appui sur ces réformes. Les visites d'inspection permettront d'apprécier les avancées des équipes sur les registres évoquées, d'analyser les difficultés de mise en œuvre et d'envisager des pistes d'innovation le plus souvent possible contractualisées

Pour le lycée EGT

*La poursuites des
innovations.*

Informations

Il convient de porter attention à la réforme en cours des lycées généraux et technologiques. La poursuite des innovations (Travaux Pratiques Encadrés, l'Education Civique Juridique et Sociale, l'Aide Individualisée) et la rénovation des programmes qui s'achève sont des questions centrales. Enfin l'accès de tous les élèves à une culture artistique devient une dimension importante au lycée.

Nos attentes et conseils:

*L'éducation civique
juridique et sociale*

- L'ECJS est "par nature transdisciplinaire"(B.O 24 juin 2001. rlr520-1). L'EPS par sa spécificité et ses enseignements est confrontée à la construction de la règle par les élèves. Notre discipline est donc

- concernée de près par l'ECJS. Des relations concrètes devront être établies.
- Réfléchir à une prise en charge des élèves en grande difficulté en EPS.
 - Rechercher une implication dans l'encadrement pédagogique des T.P.E pour apprécier dans quelle mesure et à quelles conditions les enseignants d'EPS pourraient être à terme une force de propositions, par exemple dans les séries S autour du thème "espace et mouvement".
 - Dans les établissements où les activités physiques artistiques occupent une place importante dans les projets pédagogiques, à l'UNSS, il peut être intéressant d'ouvrir un atelier artistique.
 - concernant l'éducation à l'orientation vers les métiers du sport et de l'éducation physique nous incitons à une vigilance accrue. Il s'agit de veiller à la qualité et l'objectivité des informations fournies aux élèves.
 - L'eps occupe une place de choix dans les actions de prévention et d'éducation à la santé qu'elle se doit de conforter. Nous encouragerons toutes les initiatives qui iront dans ce sens. Nous avons organisé un groupe de travail sur ce thème au sein de l'IUFM.
- S'impliquer dans les travaux personnels encadrés...*
- les projets artistiques*
- Sans oublier les projets « santé »*

recommandations :

Cela nécessite un approfondissement du projet EPS

L'ensemble de ces nouveaux éléments implique un approfondissement du projet pédagogique, sa mise en conformité avec les programmes ainsi qu'une prise en compte plus soutenue des orientations pluridisciplinaires. Les visites d'inspections permettront de faire le point sur ces questions.

I.3 Les Classes Post bac

rappel : l'arrêté du 23/09/95 (bo19 du 11/05/95) prévoit un enseignement de 2 heures d'EPS pour les classes de CPGE. Il existe un programme spécifique pour ces classes. Ce programme comporte un 9ème groupement (ASDEP) Reportez vous au BO 14 du 02/04/94 et à l'arrêté du 26/02/98 pour plus de précisions.

II. 4. L'UNSS

Nous rappelons que la consultation nationale de mars dernier a fait l'objet d'un rapport rédigé par l'Inspecteur Général Leblanc, consultable sur le site du ministère. www.education.gouv.fr

- L'Inspection Pédagogique Régionale envisage cette année de visiter les associations sportives. Il s'agit de soutenir les équipes en difficultés au regard notamment du taux de participation effective des élèves aux activités de l'AS.
 - Dans le département du Pas de Calais, un nouvel outil est à votre disposition. Le cahier « des mercredis » de l'association sportive » constitue un véritable tableau de bord à partir duquel le comité directeur pourra mieux optimiser l'ensemble de ses décisions. A cet égard, nous vous invitons à respecter dans une perspective d'éducation à la citoyenneté, les statuts de l'AS. Tout doit être fait pour que les élèves au delà des pratiques s'engagent activement dans la vie associative et que leurs représentants élus au comité directeur au cours de l'assemblée générale de rentrée se voient confiés de réelles responsabilités que vous ne manquerez pas d'accompagner.
- Les A.S. seront visitées*
- « Les mercredis de l'AS » un outil pour les enseignants.*

- nous tenons à souligner que les activités proposées aux élèves ne peuvent demeurer confidentielles. Elles doivent donner lieu à des rencontres à des échanges et en aucune façon apparaître comme une alternative au projet de district.
- Est-il nécessaire de rappeler que les convocations comme « membres de jury et de l'organisation des compétitions UNSS », doivent être honorées. Elles font partie des obligations de service desquelles nul ne peut se soustraire.

II. 5. Les sections sportives scolaires

Nous rappelons que les sections sportives sont régies par La circulaire n°96-291 du 13/12/96 ». Il est donc incontournable de se conformer au texte tant pour une demande d'ouverture que pour le fonctionnement des sections ouvertes. Les établissements souhaitant ouvrir une section pour la rentrée 2002 doivent prendre contact rapidement avec le service des I.A.I.P.R d'EPS et exclusivement avec ce service. Une réunion d'information à laquelle participe l'ensemble des partenaires concernés doit être organisée avant le 15 décembre. Elle permet d'apprécier l'opportunité d'une telle création, qui s'intègre nécessairement au projet de l'établissement

En conclusion de ce second point

Les missions de l'EPS dans l'académie de Lille.

l'établissement dans ses activités hors enseignement prend en charge les finalités éducatives (vie scolaire). Mais chacune des disciplines concourt à la poursuite des finalités et à une approche plus transversale de la formation de l'élève. C'est le sens du document d'accompagnement EPS pour le projet éducatif de l'Académie de LILLE.

Communiquer les innovations

Les innovations pourront être présentées sous forme de fiche sur le site Internet dans la rubrique « établissement »
Les innovations attendues concernent également l'accompagnement par l'EPS, des diverses actions menées dans le cadre du projet d'établissement. Accompagnement et prise d'initiatives par les équipes des réformes en cours évoquées précédemment seront pris en compte pour l'appréciation de la valeur professionnelle

Enseigner l'EPS en classes européennes

. Vous maîtrisez l'anglais, ce message vous intéresse :
« *You all share tremendous sporting abilities but some of you may have the same abilities in english... Why not put them to the test and at the disposal of your pupils. Try the European Classes... Teaching EPS in English !!! Get in touch with your IA-IPR. He knows every thing about it.* »

Rendre l'EPS plus « lisible »

C'est également vers les élèves et leurs parents qu'un effort doit se réaliser pour rendre notre discipline plus lisible. Nous engageons les enseignants d'EPS à un réel effort sur ce registre en appui sur les programmes et les évaluations notamment du lycée à venir.

III Quelques éléments d'actualité concernant le fonctionnement concret de l'EPS au quotidien

- Le principe de la gratuité de l'enseignement scolaire public est réaffirmé dans la circulaire du 30 mars 2001 n° 2001-256. Ce principe doit être considéré comme absolu pour les activités d'enseignement obligatoires.
- En natation les groupes d'apprentissage confiés à un enseignant ne peuvent excéder 25 élèves, 16 élèves au moins étant nageurs dans ce groupe (circulaire 65-54 du 15 10 65). Les groupes de non-nageurs ne doivent jamais dépasser 16 élèves. Ces modalités d'encadrement restent sous la responsabilité conjointe du chef d'établissement et de l'enseignant.
- les réformes administratives concernant la déconcentration se traduisent par un maillage de l'académie en 14 bassins d'éducation animés chacun par un administrateur scolaire entouré de personnes-ressources. Ces bassins jouent un double rôle : celui d'établir la carte des formations et d'impulser les politiques académiques et nationales. En EPS des animateurs de bassin pour la formation continue sont intégrés à ces besoins.

La finalité de la formation professionnelle continuée (circulaire n°2001-114 du 20-06-200 RLR 520-7), faut-il le rappeler, est de d'élargir le champ des compétences disciplinaires et professionnelles. Ces compétences ont été décrites largement dans nos courriers antérieurs depuis 1997¹. La raison d'être du réseau EPS de formation continue est de permettre à tous les enseignants de s'engager sur cette perspective dans des conditions favorables. Nous avons beaucoup fait sur cette question, même s'il reste encore beaucoup à faire.

V. La formation :

1. ***Les inscriptions aux préparations aux concours internes*** proposées par l'IUFM sont closes depuis le 30 juin. Près de 140 collègues bénéficieront d'une centaine d'heures de préparation sur les sites universitaires de Calais, de Liévin, de Lille 2 de Valenciennes pour l'agrégation interne, à l'IUFM de Douai pour les CAPEPS et examen professionnel.
2. ***Les attentes de L'Inspection Pédagogique régionale EPS, concernant les effets de la formation continue***

Nous restons centrés sur la compétence d'équipe consistant à fournir aux élèves des trajets de formation cohérents, équilibrés, les plus complets possible en fonction des possibilités locales. Les inspections individuelles sauf cas particuliers sont toujours doublées de visites d'équipes. Celles-ci prépareront cette réunion, en appui sur des cadres proposés a priori.

On évaluera ici dans une perspective formative, la qualité du service d'ensemble fourni aux élèves sur les plans éducatif et culturel. Rappelons que la présence, la cohérence et la qualité des projets peuvent conditionner les moyens affectés aux établissements en matière d'équipement, de matériels.

3. ***La réforme des IUFM..***

Un des points de la rénovation de la formation initiale porte sur l'accompagnement des jeunes enseignants sur deux plans : disciplinaire et d'établissement. Un dispositif est expérimenté dans le bassin de Sambre/Avesnois avec 22 jeunes arrivants, enseignants EPS. Nous aurons

¹ Nous développerons cette question dans un courrier ultérieur

besoin d'accompagnants disciplinaires, d'établissement en nombre important dès l'année prochaine. Cette mission ne correspond pas à celle de « tutorat ». Tout enseignant dont les compétences professionnelles ont été appréciées positivement pourra se voir confier ce rôle

4. Le site Internet comme ressource.

Rappelons l'adresse Internet de « *l'EPS sur le WEB* ». [http:// www2.ac-lille.fr/eps](http://www2.ac-lille.fr/eps). Ce site, dirigé par F. CAMEL, professeur EPS, comporte chacun le sait maintenant, des pages relatives aux établissements. Vous pouvez y proposer tous les projets (situations, cycles, évaluation), quelque peu construits et/ou innovants sous la forme d'un fichier joint

5. Les journées CEP (Correspondant d'établissement pour les programme en EPS)

Deux actions cette année. En direction des lycées une action de 4 jours pour les publics désignés CEP concernera les contenus d'enseignement des nouveaux programmes. A cette action s'ajoutera une journée en juin pour les nouveaux textes de l'évaluation aux examens à paraître en mars 2002 Une journée « CEP » collège au premier trimestre prolongera l'approche réalisée l'année dernière sur la pluridisciplinarité.

6. Les obligations de service en matière de suivi et de présence aux actions de formations.

Nous rappelons que la présence des stagiaires convoqués à une action est obligatoire pour l'ensemble de la durée de cette formation.

7. Les stages F2F à public désigné

concernent des dossiers essentiels pour l'EPS dans l'Académie. Les groupes de travail thématique restent ouverts à des candidats qui en feraient la demande auprès de l'Inspection (par courrier, au cours de visites).

8. La dates d'inscriptions aux stages du PAF

Les inscriptions doivent se faire avant le 10 octobre 2001. Les procédures sont sur le site Internet. Elles ont été communiquées par l'Animateur de Bassin du réseau de Formation Continue en EPS.

Conclusion

Les lettres de rentrée envoyées depuis 1997 se sont largement exprimées à propos des compétences attendues des enseignants EPS Nous produirons sur ce point un document synthétique en cours d'année. Le document d'accompagnement EPS de la politique éducative académique : « *réussir l'avenir des jeunes du Nord Pas de Calais* », constituera un des éléments essentiels d'appréciation des projets pédagogiques d'EPS.

Notre confiance dans l'engagement raisonné des enseignants EPS de l'Académie de Lille pour accompagner les réformes éducatives, pour mettre en œuvre progressivement les programmes, s'appuie sur des observations concrètes, au cours de nos visites dans les établissements. L'équipe renouvelée de notre service souhaite maintenir un climat de travail commun fondé sur la confiance et le respect réciproque, tel qu'il fut ces dernières années.

Les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs Pédagogiques Régionaux
En Education Physique et Sportive
JM Schmidt – R Dhellemmes – D Maillard – T Tribalat
Le Chargé de Mission en EPS
JY Allonneau

Les partages des responsabilités dans le service IPREPS

	Secteur géographique d'activité (bassin)	Dossiers principaux
J.M.S.	<p>4 Croix, Halluin, Hem, Leers, Linselles, Lys les Lannoy, Mouvaux, Neuville, Roncq, Roubaix, Tourcoing, Wasquehal, Wattrelos</p> <p>7 Anzin, Aulnoy, Beuvrages, Bruay sur Escaut, Condé, Crespin, Escautpont, Fresnes sur Escaut, Marly, Mortagne, Onnaing, Quievrechain, Raismes, Saint Amand, Saint Saulve, Thiant, Trith Saint Léger, Valenciennes, Vieux Condé, Wallers</p> <p>8 Aulnoye Aymeries, Avesnes sur Helpe, Avesnelles, Bavay, Berlaimont, Cousolre, Feignies, Ferrière la Grande, Fourmies, Hautmont, Jeumont, Landrecies, le Quesnoy, Louvroil, Maubeuge, Poix du Nord, Sains du Nord, Solre le Château, Trelon</p> <p>9 Avesnes les Aubert, Cambrai, Caudry, Gouzeaucourt, Iwuy, Le Cateau, Masnières, Solesmes, Walincourt</p> <p>12 Annezin, Auchy les Mines, Barlin, Béthune, Beuvry, Hersin Coupigny, Laventie, Lillers, Noeux les Mines, Norrent Fontes, Sains en Gohelle, Saint Venant, Vermelles</p> <p>13 Aire sur la Lys, Arques, Fauquembergues, Longuenesse, Lumbres, Molinghem, Saint Omer, Therouanne, Wizernes</p>	<p>Sections sportives UNSS Examens</p>
RDLM	<p>1 Hellemmes, La Madeleine, Lambersart, Lille (Faidherbe, Gaston Berger, Fénélon, Carnot, Boris Vian, Franklin, Matisse, Lalo, Ferrer, Monnet), Marcq en Baroeul</p> <p>3 Cysoing, Genech, Lesquin, Mons, Ronchin, Villeneuve Ascq</p> <p>5 Bailleul, Bergues, Bourbourg, Bray Dunes, Capelle, Cassel, Coudekerque, Crochte, Dunkerque, Estaires, Grand Fort, Grande Synthe, Gravelines, Hazebrouck, Hondschoote, Loon Plage, Merville, Steenvoorde, Saint Pol sur Mer, Watten, Wormhout</p> <p>6 Aniche, Arleux, Auby, Dechy, Douai, Flines, Lallaing, Lambres, Marchiennes, Masny, Montigny en Ostrevent, Orchies, Pecquencourt, Roost Warendin, Sin le Noble, Somain, Waziers</p> <p>7 Bouchain, Denain, Douchy les Mines, Escaudain, Lourches</p>	<p>Formation continue Stagiaires en situation Recherche et développement IUFM Validation formation PLC2 Groupes nationaux programmes et évaluation</p>

T.T.	<p>2 Armentières, Comines, Houplines, Lomme Marquette, Pérenchies, Saint André</p> <p>10 Auchy les Hesdin, Auxi le Château, Frévent, Fruges, Pernes, Saint Pol sur Ternoise</p> <p>13 Ardres, Audruicq, Calais, Coulogne, Guines, Licques, Marck en Calais, Oye Plage, Sangatte,</p> <p>14 Beaurainville, Berck, Boulogne, Desvres, Etaples, Hesdin, Hucqueliers, Le Portel, Le Touquet, Marquise, Montreuil, Outreau, saint Etienne au Mont, Saint Martin Boulogne, Samer, Wimille</p>	<p>PLC2 Formation continue Sections sportives scolaires</p>
D.M	<p>1 Lille (Baggio, Pasteur, Montebello, Verlaine, Madame de Stael, Camus, Louise Michel, Servet)</p> <p>2 Annoeullin, Haubourdin, La Bassée, Lomme, Loos, Wavrin</p> <p>3 Gondecourt, Ostricourt, Pont à Marcq, Seclin, Thumeries, Wattignies</p> <p>10 Achicourt, Arras, Aubigny en Artois, Avesnes le Comte, Bapaume, Bertincourt, Biache Saint Vaast, Brebières, Marquion, Pas en Artois, Saint Laurent, Vitry</p> <p>11 Angres, Avion, Billy Montigny, Bully les Mines, Carvin, Courcelles, Courrières, Dourges, Douvrin, Fouquières, Grenay, Harnes, Hénin Leforest, Lens, Libercourt, Liévin, Loos en Gohelle, Mazingarbe, Méricourt, Montigny en Gohelle, Oignies, Rouvroy, Sallaumines, Vendin le Vieil, Wingles</p> <p>12 Auchel, Bruay la Buissière, Calonne, Divion, Houdain, Marles les Mines</p>	<p>Mises en stage Concours internes et externes PLC1 Liaison primaire – secondaire UNSS Sections sportives Examens</p>
J.Y.A	Enseignement privé de l'ensemble de l'Académie	<p>Sections sportives Classes européennes</p>

Le secrétariat du service est assurée par Mireille AUBIN

Téléphone : 03 20 15 67 32

Fax : 03 20 15 67 30

Mail : Ce.Ipreps@ac-lille.fr